



20 | BUDGET
26 | PRIMITIF

SOMMAIRE

- page 3 : **Présentation générale**
- page 4 : **La section de fonctionnement**
- page 10 : **La section d'investissement**
- page 14 : **La dette**
- page 15 : **L'épargne**
- page 16 : **Les budgets annexes**

PRÉAMBULE

Le budget principal 2026 de notre ville est bâti sur les principes et engagements suivants :

- la réintégration, par anticipation, du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
- **le maintien des taux de la fiscalité directe locale depuis 2014 (foncier bâti et non bâti)**
- l'optimisation des recettes et la rationalisation des dépenses de fonctionnement dans un contexte de début d'une crise sur les ressources énergétiques en raison du conflit au Moyen-Orient
- **la mise en œuvre du programme d'investissement de la mandature 2026-2032 avec pour l'année 2026 un montant de dépenses réelles de 6 050 395,51 € TTC**
- la recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement
- la préservation du niveau d'épargne brute

1 PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Globalement ce Budget Primitif 2026 s'articule autour de plusieurs axes :

- > Aucune augmentation des taux de la fiscalité locale.
- > La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré l'inflation prévue à 1,7% en 2026 et les difficultés pour estimer les évolutions de dépenses d'énergie (électricité, gaz et carburant)

> Des projets structurants d'investissement avec notamment :

1) Continuité des programmes engagés :

- Travaux d'aménagement des abords du lycée
- Travaux de réfection des douves humides et du pont du Château
- Travaux d'extension des vestiaires des Terres du Château
- Aménagement de la rue du Maréchal Leclerc
- Acquisitions foncières
- Budget participatif
- Révision du PLU

2) Nouveaux projets :

- Etudes pour la création de pistes cyclables, rue des Champs notamment.

3) Un Programme d'investissement courant soutenu :

- 1 698 204,09 € de projets d'investissement courant à engager représentant 31,47% des dépenses d'équipements de l'exercice 2026.

Le montant global du budget primitif 2026 est de 18 191 797,62 € et se présente comme suit :

BP 2026			
Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Dépenses réelles de fonctionnement :	9 466 075,41 €	Recettes réelles de fonctionnement :	10 335 264,45 €
	<i>Soit + 4,49 % de BP2025/BP2026</i>		<i>Soit + 0,50 % de BP2025/BP2026</i>
Dépenses d'ordre de fonctionnement :	455 000,00 €	Recettes d'ordre de fonctionnement :	30 000,00 €
Autofinancement :	1 627 171,60 €	002 : résultat 2025 reporté :	1 182 982,56 €
Total :	11 548 247,01 €	Total :	11 548 247,01 €
Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Remboursement Capital :	603 435,58 €	Recettes réelles d'investissement :	3 376 268,00 €
Dépenses réelles d'investissement :	5 135 004,09 €		<i>Soit -24,99 % de BP2025/BP2026</i>
	<i>Soit -22,13 % de BP2025/BP2026</i>	Dont produit de cessions :	627 000,00 €
Dépenses d'ordre d'investissement :	307 270,35 €	1068 : Excédent de fonctionnement :	590 840,59 €
Reports	311 955,88 €	Autofinancement :	1 627 171,60 €
Déficit antérieur reporté	285 884,71 €	Emprunt d'équilibre :	310 000,07 €
		Reports :	7 000,00 €
		Recettes d'ordre d'investissement :	732 270,35 €
		Excédent antérieur reporté :	0,00 €
Total :	6 643 550,61 €	Total :	6 643 550,61 €

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le ratio 2026 des recettes réelles de fonctionnement sur la population est de 1 190,15 €/hab pour notre commune à comparer à la moyenne de la strate (2024) qui est de 1 321,00 €/hab.

Parallèlement le ratio 2026 des dépenses réelles de fonctionnement sur la population s'établit à 1 086,03 €/hab et la moyenne de la strate (2024) est de 1 103,00 €/hab.

A. Les recettes de fonctionnement :

Chapitres	BP 2025	BP 2026	Evolution %
002 - Excédent reporté	250 101,37 €	1 182 982,56 €	+ 373 %
013 - Atténuations de charges	110 000,00 €	110 000,00 €	-
70 - Produit des services	820 000,00 €	860 904,45 €	+ 4,99 %
73 - Impôts et taxes	6 750 000,00 €	6 830 243,00 €	+ 1,19 %
74 - Dotations, subventions et participations	2 270 000,00 €	2 300 299,00 €	+ 1,33 %
75 - Autres produits de gestion courante	323 590,00 €	226 818,00 €	- 29,91 %
77 - Produits exceptionnels	10 000,00 €	7 000,00 €	- 30 %
78 - Reprise sur provisions	0,00 €	0,00 €	-
Recettes Réelles de fonctionnement (RRF)	10 283 590 €	10 335 264,45 €	+ 0,50 %
042 - Opérations d'ordre (amortissements des subventions reçues + travaux en régie)	48 017,06 €	30 000,00 €	- 37,52 %
TOTAL	10 581 708,43 €	11 548 247,01 €	+ 9,13 %

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de 10 335 264,45 € pour 2026. Elles augmentent de 0,50 % entre 2025 et 2026.

Chapitre 013 : Atténuation de charges

Le chapitre représente 1,06 % des recettes réelles de fonctionnement, il retrace principalement les remboursements de frais de personnel par notre assurance. Les prévisions restent stables pour 2026.

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services représentent 8,33 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 860 904 €.

Les activités ont repris leur rythme, il est donc prévu des recettes supérieures à celles de l'année dernière :

- **Musée** : 30 000 € pour les droits d'entrée et 9 000 € pour les ventes d'objets (27 000€ et 7 600 € en 2025)
- **Les centres de loisirs sans hébergements (ALSH) mercredi et lors des vacances** : 150 000 € (136 000€ en 2025) ;
- La fréquentation de **la restauration scolaire et des services périscolaires** : 387 000 € (382 000€ en 2025)

- Hausse de 4 700 € de la prévision **des redevances à caractères sportives** : 33 700€ (29 000€ en 2025)
- Prévision identique à 2025 pour **les verbalisations par la Police Municipale des auteurs de dépôts sauvages et illicites d'ordures ménagères** (5 000€ en 2025).

A l'intérieur de ce chapitre, figure également la recette attendue dans le cadre des mises à disposition de personnel pour les budgets annexes et le budget du CCAS, soit pour 2026 la somme de 145 000€, identique à 2025.

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

A. Les recettes de fonctionnement :

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Le chapitre représente 66,09 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 6 830 243 €.

Le produit des contributions directes (article 73111) est estimé à 4 594 439 € pour 2026 (4 540 800 € perçus en 2025). Cette hausse est principalement due à la progression des bases d'imposition et à la hausse des allocations compensatrices.

Le coefficient de revalorisation des bases de taxe foncière (bâti et non bâti) est fixé à 0,8 % pour l'année 2026. La revalorisation des bases de taxe foncière est donc inférieure à l'inflation.

La prévision de l'**attribution de compensation versée par la CCL** s'élève à 1 570 000 €.

Le montant de la **Dotations de Solidarité Communautaire** est fixé à 33 850 €, montant identique à 2025.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (73221) est fixé à 97 854 € comme l'année précédente.

La taxe sur l'électricité remplacée par la part communale de l'accise sur l'électricité (73141) est prévue à 185 000 € (193 000 € en 2025).

La taxe additionnelle aux droits de mutations (73123) est prévue à hauteur de 330 000 € (montant perçu en 2022 : 319 725 €, en 2023 : 314 480 €, en 2024 : 297 319 €, en 2025 : 34 2670 €).

Chapitre 74 – Dotations et participations

Le chapitre des **dotations et participations** représente 22,26 % des recettes réelles de fonctionnement.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est estimée à 474 213 € (similaire à celle perçue en 2025).

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est estimée à 646 437 € (identique à celle perçue en 2025).

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est estimée à 88 986 € (identique à celle perçue en 2025).

La notification de ces 3 dotations interviendra début avril 2026.

Conformément à la Loi de Finances 2026, il est désormais possible aux collectivités de récupérer la TVA sur certains travaux d'entretien effectués dans les bâtiments communaux et sur la voirie et les réseaux. Ainsi, une recette prévisionnelle de 54 000 € est inscrite au BP 2026 (basée sur un taux de FCTVA à 16,404%).

La subvention du Département pour l'entretien du parc reste stable, elle est estimée à 58 000 €.

Le fonds Départemental de péréquation de la taxe professionnelle (74836) est inscrit à hauteur de 90 000 €, en baisse par rapport au BP 2025 (95 460 € perçus en 2025, 111 832 € perçus en 2024).

A noter également sur ce chapitre, l'estimation à hauteur de 120 000 € des **recettes provenant de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et de la Mutualité Sociale Agricole (MSA)** pour la prise en charge des prestations de service relatives à l'accueil de loisirs et à l'accueil périscolaire.

L'ouverture de la Maison France Services en janvier 2026 fait l'objet d'un financement de 47 500 €.

Chapitre 75 – Autres produits de la gestion courante

Ce chapitre est prévu à hauteur de 226 818 €. Les revenus des immeubles et des réservations de location de salles devraient être équivalent à l'année 2025, auxquels s'ajoutent les remboursements de sinistres. Malgré la prévision de 10 000 € de recettes pour les locations de la festi'gare en 2026 (+ 9 000 €), le montant inscrit sur ce chapitre est en baisse du fait d'un leg de 153 760 € perçu en 2025 et de la cession du local commercial « Traiteur Méditerranée » à son exploitante actuelle ayant pour conséquence une baisse des loyers perçus en 2026 (- 3 500 €).

Chapitre 77 – Produits spécifiques

Ces recettes concernent les produits spécifiques (annulation de mandats sur exercice antérieur, produits de cessions d'immobilisations, différences sur réalisations négatives...)

Chapitre 78 – Reprise sur provisions

Aucune reprise de provision n'est inscrite au titre du BP 2026.

B. Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution %
011 – Charges à caractère général	2 638 501,00 €	2 944 520,92 €	+ 11,60%
012 – Charges de personnel	5 570 100,00 €	5 674 534,10 €	+ 1,87%
014 – Atténuations de produit	0,00 €	0,00 €	-
65 – Autres charges de gestion courante	615 695,00 €	636 110,00 €	+ 3,32%
66 – Charges financières	200 052,77 €	175 910,39 €	- 12,07%
67 – Charges exceptionnelles	20 000,00 €	20 000,00 €	-
68 – Dotations aux provisions	15 000,00 €	15 000,00 €	-
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	9 059 348,77 €	9 466 075,41 €	+4,49 %
042- opérations d'ordre (amortissements)	422 359,66 €	455 000,00 €	+ 7,73%
023- Virement à la section d'investissement	1 100 000,00 €	1 627 171,60 €	+ 47,92%
TOTAL	10 581 708,43 €	11 548 247,01 €	+ 9,13%

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 9 466 075,41 €. Elles augmentent de 4,49 % par rapport aux inscriptions du BP 2025.

2 SECTION DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

B. Les dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011- Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 944 520,92 € et représentent 31,11 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles augmentent de 11,60% par rapport à la prévision 2025.

Les raisons principales sont :

- 6042 - *Achats de prestations de services (repas et goûters)* dû à l'augmentation des prix des produits alimentaires (+ 1900 €)
- 60612 - *énergie, électricité* : l'évolution des prix est incertaine pour 2026 (+ 77 000 €)
- 60632 - *fournitures de petit équipement et 60633 - fournitures de voirie* : hausse des prix des matériaux (+ 20 656,36 €)
- 63512 : *augmentation des taxes foncières (acquisition de biens)* (+ 6 000 €)

Cette hausse inclut notamment :

- La parcelle acquise au 5 bis Boulevard de la République
- Une portion de la taxe foncière relative à la parcelle de Phoscao-Cemoi cédée début janvier 2026
- La parcelle des biens acquis rue du Crozier

Chapitre 012 - Dépenses de personnel

Les charges de personnel d'un montant de 5 674 534,10 € représentent 59,95% des dépenses réelles de fonctionnement (ratio 2024, celui de la strate est de 56,90 %).

Le poids de ce chapitre reste très important aussi il sera nécessaire de maintenir une vigilance extrême sur son évolution.

Cette prévision s'établit avec la prise en compte des éléments suivants :

- Recrutement de 2 agents pour la nouvelle Maison France Services (62 000 €)
- Recrutement d'un agent au service environnement pour compenser un départ en retraite (30 000 € dont 25 400 € compensés par le départ en retraite)
- Hausse des cotisations patronales sur la retraite des fonctionnaires de 34,65 % à 37,65% de la rémunération brute de chaque fonctionnaire (+ 103 600 €)
- Doublon de rémunération sur 2 postes (responsable urbanisme et agent d'accueil de la Mairie) : agents nouvellement recrutés + agents en congés jusqu'au départ en retraite effective (60 000 €)
- Rémunération de 2 agents en arrêt maladie depuis plus de 12 mois dont 1 est intégralement remplacé (50 000 €).

Pour information, l'évolution des emplois communaux est le suivant :

Les effectifs de la collectivité au 01/01/2026 sont de 142 agents (143 en 2025) :

- 105 agents titulaires (109 en 2025)
- 37 contractuels (contre 31 en 2025), dont 15 emplois permanents, 19 emplois non permanents, 3 apprentis (contre 3 en 2025).

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 est budgété à hauteur de 636 110 €. Il représente 6,72 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Le montant des **subventions aux associations** (65748) est prévu à hauteur de 205 120 € (dont un versement exceptionnel de 3070 € pour l'activité poney de l'école maternelle Genevoix, correspondant en partie au montant de la dotation « classes de découverte de 30,05 € par enfant »).

En effet les associations contribuent de façon constante et tout au long de l'année à animer notre territoire et à créer ou maintenir du lien social entre tous les castelneuviens. La municipalité consciente de l'investissement des bénévoles sur notre territoire, poursuit son effort envers la vie locale.

La **subvention à l'OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) s'élève à 95 167 €. Elle est calculée au regard du nombre d'enfants castelneuviens scolarisés à l'école Saint Joseph et sera imputée au compte 6558. (Subventions 2025 : 102 090 €, 2024 : 104 720 €). En 2026 le nombre d'enfants Castelneuviens scolarisés en maternelle dans cette école diminue de 7 tandis que le nombre d'enfants Castelneuviens scolarisés en élémentaire augmente de 6 par rapport à 2025. Cependant cette baisse s'explique du fait que la subvention pour les enfants en maternelle est supérieure à celle d'un enfant en élémentaire en raison des frais d'encadrement supérieurs en maternelle (ATSEM).

La subvention versée **au budget autonome du CCAS** est fixée à 85 000 € (identique au BP 2025) afin de permettre l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Ce montant est maintenu afin de répondre aux besoins des personnes à mobilité réduite ou les personnes isolées en perte d'autonomie. Les subventions versées au CCAS s'élèvent en 2021 à 49 000€, en 2022 à 55 000€, en 2023 à 77 000€, en 2024 à 88 000 €, en 2025 à 85 000 €.

Chapitre 66 – Charges financières

La **charge d'intérêts de la dette** pour l'année 2026 s'élève à 175 910 € contre 200 052 € en 2025 y compris les intérêts courus non échus (ICNE) soit une baisse de 12,07%.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles est de 20 000 €. Elles correspondent notamment aux crédits prévus pour l'annulation, éventuellement, de titres sur exercice(s) antérieur(s).

Chapitre 68 – Dotation aux provisions

Une inscription budgétaire de 15 000 € est inscrite aux comptes **6815 « dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement »** et **6817 « dotations aux dépréciations des actifs circulants »**.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit par exemple de la valorisation des travaux en régie et des amortissements. A noter qu'avec le passage à la M57, les amortissements des nouveaux biens deviennent amortissables dès leur acquisition (en M14 l'amortissement commençait au 1er janvier de l'année N+1), il faut donc « provisionner » ce compte de façon prévisionnelle et non réelle.

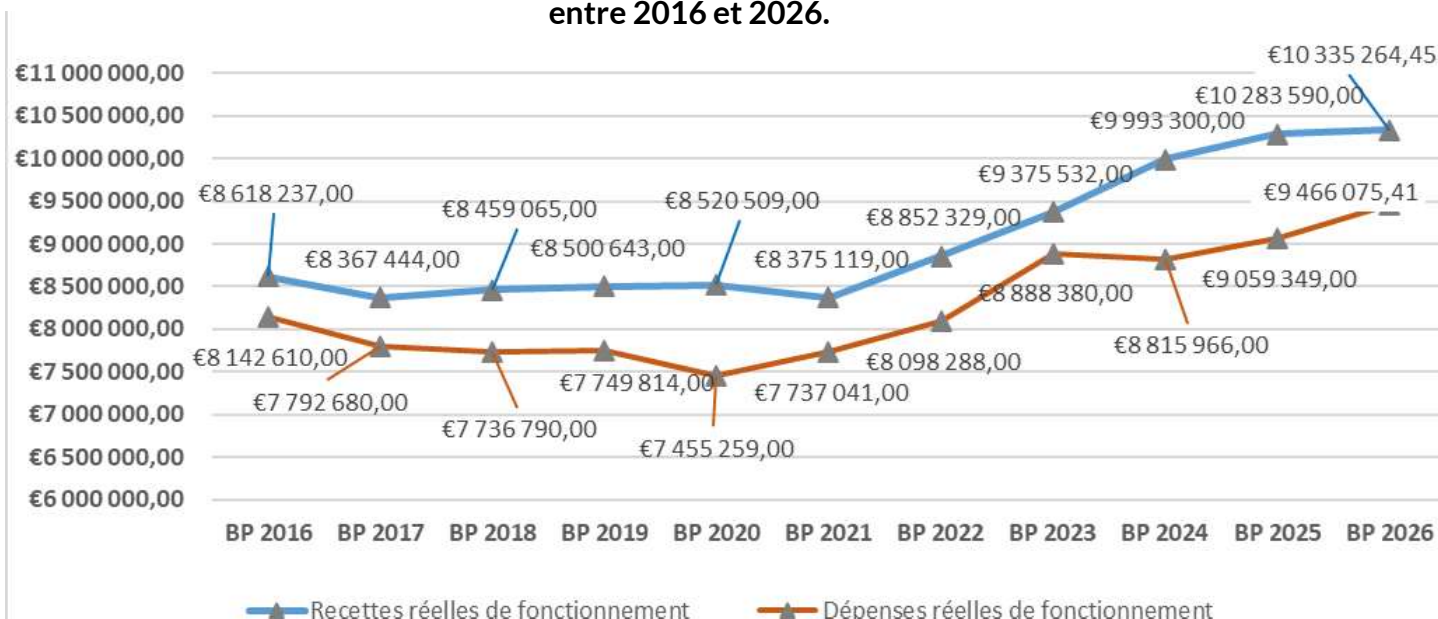
Les principales dépenses de fonctionnement exceptionnelles

Les dépenses de fonctionnement exceptionnelles correspondent aux engagements non courant réalisés dans l'année et imputés en dépenses de fonctionnement. Pour l'exercice 2026 la municipalité prévoit la réalisation de plus de 200 000 € TTC de dépenses de fonctionnement exceptionnelles.

Il est notamment prévu d'engager les projets suivants :

Administration Générale :	
Nettoyage du monument aux morts et reprise des lettrages	15 000 €
Bâtiment :	
Remplacement de 2 pompes de chaudière de l'Espace Florian	6 300 €
Remplacement de l'alarme incendie de l'Espace Florian	15 000 €
Réfection de la peinture de plusieurs classes d'école	10 200 €
Nettoyage du mur nord de l'église Saint-Martial	6 000 €
Environnement :	
Taille des tilleuls de l'allée de Lamballe	20 000 €
Entretien des parcelles de la ZAC des Cigales	20 000 €
Infrastructures - Voirie :	
Modification de l'accès Personnes à Mobilité Réduite de l'église Saint-Martial	5 000 €

Evolution des dépenses et de recettes de fonctionnement entre 2016 et 2026.



Au regard du graphique ci-dessus et des propositions budgétaires 2026 pour cette section de fonctionnement, on constate que les efforts de gestion permettent de maintenir des capacités importantes à la collectivité. En 2026 la section de fonctionnement dégage un solde net positif de 869 189,04 €.

L'écart entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement reste positif. A noter cependant une baisse de l'excédent de fonctionnement qui appelle à rester vigilant sur l'évolution de ces dépenses mais qui s'explique par la réalisation de plusieurs dépenses de fonctionnement exceptionnelles.

3 SECTION DE D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement :

Chapitre	BP 2025	BP 2026	Evolution %
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	1 048 000,00 €	770 000,00 €	-26,53 %
1068 – Affectation	1 811 660,15 €	590 840,59 €	-67,39 %
Chapitre 13 – Subventions d'équipement	2 985 679,00 €	1 829 268,00 €	-38,86 %
Chapitre 16 – Emprunt	1 200 000,00 €	310 000,07 €	-74,17 %
Chapitre 23 – Immobilisations en cours	0,00 €	150 000,00 €	-
Chapitre 024 – Produits des cessions	467 700,00 €	627 000,00 €	+34,06 %
Reports	0,00€	7 000,00 €	-
Recettes réelles d'investissement (hors Emprunt, reports et affectation)	4 501 379,00 €	3 376 268,00 €	-24,99 %
Recettes réelles d'investissement	7 513 039,15 €	4 284 108,66 €	-42,98 %
Chapitre 040 – opérations d'ordre (amortissements)	422 359,66 €	455 000,00 €	+7,72 %
Chapitre 041 – Opérations patrimoniales	279 479,52 €	277 270,35 €	- 0.79 %
021 – Virement de la SF (autofinancement)	1 100 000,00€	1 627 171,60€	+47,92 %
001 – Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	-
Reports	0,00€	7 000,00€	-
TOTAL	9 314 878,33 €	6 643 550,61 €	-28,67 %

Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves

Ce chapitre représente 31,76 % des recettes réelles d'investissement soit 1 360 840,59 €. Il comprend les recettes relatives :

- au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 720 000 €
- à la taxe d'aménagement : 50 000 €

Il comprend également le compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé. Le montant 2026 est de 590 840,59 €. Le résultat prévisionnel de la section d'investissement 2025 présente un solde de - 590 840,59 (résultat d'investissement 2025 – les reports), qu'il convient de couvrir.

Chapitre 13: Subventions d'investissement

Les crédits prévus dans les autorisations de programme (AP) et dont les réalisations (aussi bien en recettes qu'en dépenses) ne sont pas effectives au cours de l'exercice concerné ne font pas l'objet de reports, ils doivent être réinscrits à l'exercice suivant.

Les subventions d'investissement sont estimées pour 2026 à 1 829 268 €. Ce montant est corrélé avec les dépenses d'investissement.

Il s'agit des subventions suivantes :

En liaison avec une Autorisation de Programme (AP) :

• *Pour l'AP n° 10030 « Restauration générale des douves et ponts »* : 432 000 €

- 420 000 € de la part du Département volet 4 (Mobilisation en faveur des territoires)
- 12 000 € de la part de Fondation du Patrimoine

• *Pour l'AP n° 10031 « Réhabilitation de l'ancienne gare en salle de convivialité »* : 40 000 €

- 40 000 € de la part du Département volet 3 (projet d'intérêt communal) correspondant au solde de la subvention de 100 000 € accordée

• *Pour l'AP n° 10035 « Aménagement des abords du lycée »* : 397 281 €

- 320 000 € de la part du Département volet 3 (projet d'intérêt communal)
- 64 506 € de la part de l'Etat (DETR) correspondant au solde de la subvention de 92 151 € accordée
- 12 775 € de la part de la Banque des Territoires (DETR)

• *Pour l'AP n° 10036 « Rénovation du centre Marcel Dupuis »* : 643 750 €

- 210 000 € de la part de l'Etat (DSIL) correspondant au solde de la subvention de 300 000 € accordée
- 90 000 € de la part de l'Etat (Fonds vert) correspondant au solde de la subvention de 450 000 € accordée
- 180 000 € de la part de la CAF du Loiret correspondant au solde de la subvention de 300 000 € accordée
- 121 900 € de la part du Conseil Régional dans le cadre du CRST (Contrat Régional de Solidarité Territoriale) – CRTE (Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique), correspondant au solde de la subvention de 327 500 € accordée
- 41 850 € de la part du Conseil Régional dans le cadre du CRST correspondant au solde de la

• *Pour l'AP n° 10037 « Réhabilitation du bâtiment rue de Gabereau »* : 81 051 €

- 16 413 € de la part de la Banque des Territoires correspondant au solde de la subvention de 32 825 € accordée
- 64 638 € de la part du Département volet 3 (projet d'intérêt communal) correspondant au solde de la subvention de 161 595 € accordée

Chapitre 024 : Produit des cessions

Le produit des cessions 2026 est estimé à 627 000 €. Des cessions de terrains ou d'immeubles sont attendues (zone des Cigales, rue du Fer à Cheval, vente d'un terrain à l'entreprise Baudin, site Phoscao, Traiteur Méditerranée).

Chapitre 021 : Virement de la section de fonctionnement

Le prélèvement pour investissement (1 627 171,60€) est en hausse de 47,92 % en 2026 (+ 617 171,60 €) par rapport à 2025, ce qui permet la réalisation d'une politique d'investissement importante génératrice de dynamisme, d'attractivité pour notre territoire en soutenant l'emploi local.

Un emprunt d'équilibre est inscrit au BP 2026 pour 310 000 €, cependant il ne sera très probablement pas réalisé compte tenu de la date d'adoption de ce budget et de la date d'engagement réel des programmes d'investissement.

3 SECTION DE D'INVESTISSEMENT

B. Les dépenses d'investissement :

Pour 2026 l'année sera marquée par la réalisation effective de plusieurs autorisations de programme (AP) engagées lors du mandat précédent et notamment :

- Le programme d'extension des vestiaires des Terres du Château
- Le programme de restauration des douves humides et du pont des douves sèches du Château
- Le programme d'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc

Chapitre	BP 2025	BP 2026
Autorisation de Programme - n° 10029 - Vestiaires Terres du Château	200 000,00 €	250 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10030 - Douves humides et pont du Château	1 220 000,00 €	2 200 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10031 - Salle de convivialité (bâtiment ex-gare)	635 460,00 €	5 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10032 - Révision PLU	34 668,00 €	40 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10035 - Aménagement des abords du Lycée	1 001 973,00 €	180 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10036 - Centre Marcel Dupuis	804 697,00 €	13 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10037 - Bâtiment associations rue de Gabereau	680 827,00 €	4 800,00 €
Autorisation de Programme - n° 10038 - Centre pédiatrique	8 931,00 €	0 €
Autorisation de Programme - n° 10040 - Piste cyclable gare-passage à niveau	10 000,00 €	0 €
Autorisation de Programme - n° 10041 - Piste cyclable gare-rue des Champs	10 000,00 €	10 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10042 - Rénovation parvis nouvelle halle	50 000,00 €	0 €
Autorisation de Programme - n° 10043 - Aménagement rue du Maréchal Leclerc	50 000,00 €	500 000,00 €
Autorisation de Programme - n° 10044 - Construction d'un équipement sportif	50 000,00 €	50 000,00 €
Chapitre 16 - Capital de la dette	581 000,00 €	603 435,58 €
Chapitre 20 - Frais d'études	172 640,00 €	193 000,00 €
Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées	20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	1 578 525,60 €	1 455 204,09 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	50 000,00 €	180 000,00 €
Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	17 000,00 €	34 000,00 €
Dépenses réelles d'investissement (hors emprunt et report)	6 594 721,60 €	5 135 004,09 €
Dépenses réelles d'investissement	7 757 372,60 €	6 050 395,55 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre transfert entre section (amortissements des subventions reçues + travaux en régie)	48 017,06 €	30 000,00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	279 479,52 €	277 270,35 €
001 - Solde d'exécution négatif reporté	1 230 009,15 €	285 884,71 €
Reports	581 651,00 €	311 955,88 €
TOTAL	9 314 878,33 €	6 643 550,61 €

Les dépenses réelles d'investissement correspondant à la réalisation de projets pour 2026 (hors remboursement du capital de l'emprunt et hors report s'élèvent) s'élèvent à 5 135 004,09 €.

Les principales dépenses sont (hors les AP et opérations listées ci-dessus) :

<i>Administration Générale</i>	
Signalétique du cimetière	5 000 €
Tables du Conseil municipal	4 000 €
<i>Elus</i>	
Renouvellement de matériel informatique et installation d'écrans dans la salle du Conseil municipal	10 000 €
<i>Bâtiment</i>	
Amélioration thermique - changement des portes et fenêtres de la salle du Conseil municipal	160 000 €
Reprise de charpente et couverture du Pavillon de l'horloge	50 000 €
Espace Florian - Installation d'une climatisation dans la salle de réunion	10 000 €
Elementaire du Morvant - Installation de stores dans les classes	14 000 €
Accueil Périscolaire maternelle du Morvant - Chaudière avec foyer inox	11 800 €
Local du Carnaval - Isolation des murs et plafonds	47 000 €
Amélioration Thermique - Deux paires de volets et porte arrière des locaux de la police municipale.	7 000 €
<i>Développement durable / Environnement</i>	
Tondeuse autoportée homologuée route	31 600 €
Cabine pour le tracteur Kubota	8 733 €
Vélo électrique	2 900 €
Mobilier pour les bors de Loire	20 000 €
Maternelle Genevoix - Relamping en LED	16 000 €
<i>Sécurité</i>	
Extension du périmètre de vidéoprotection	50 000 €
Acquisition d'un véhicule pour la Police Municipale	30 000 €
<i>Informatique</i>	
Matériel informatique dans les écoles (ordinateurs et VPI)	18 600 €
<i>Sport</i>	
Groupe scolaire du Morvant - Création d'un terrain multisport vidéoprotégé	90 000 €
Poteau éclairage - stade des Terres du Château	23 000 €
Terrain synthétique - Ouverture de la main courante pour transfert des buts	9 549,72 €
<i>Infrastructures - Voirie</i>	
Remplacement Croix de la chapelle de l'Épinoy	50 000 €
Piste Cyclable reliant la Festi'Gare au passage à Niveau	30 000 €
Eclairage de l'allée de la maternelle du Morvant + Vidéoprotection	20 000 €
Réfection rue des Guérines	34 000 €
Nettoyeur de voirie	28 000 €
Acquisition de mobilier urbain	20 000 €
<i>Urbanisme</i>	
Rénovation façades mise en valeur du centre-ville	20 000 €
AMO pour la réalisation d'une médiathèque (complément aux 31 869 € engagés en 2025)	20 000 €
Aménagement de terrains dont retrait de la colonne d'Ordures Ménagères du SICTOM Rue du Fer à Cheval	20 000 €
Acquisitions foncières (dotation annuelle)	350 000 €
Extension réseau électrique Grande rue du Port	20 000 €
AMO pour aménagement de la ZAC des Cigales	40 000 €

Ce programme d'investissement important est autofinancé ou subventionné.

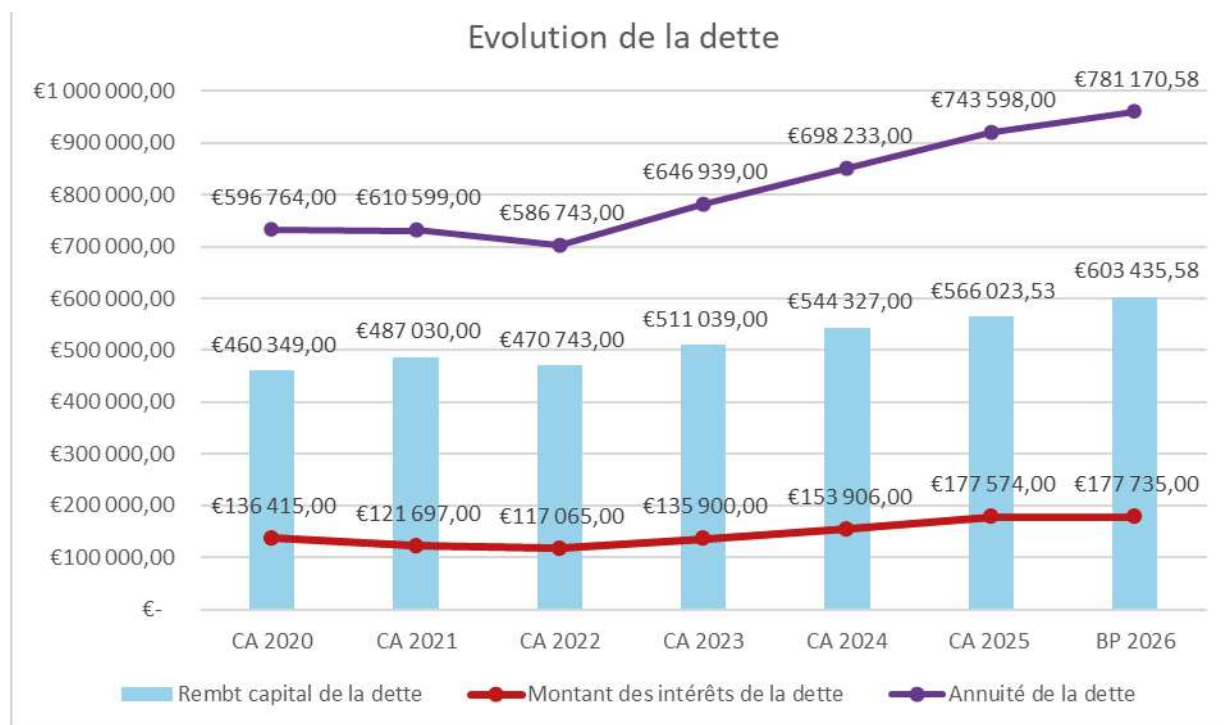
4 LA DETTE

L'encours de la dette au 1er janvier 2026 pour la commune de Châteauneuf sur Loire s'élève à 6 876 973,47 €.

L'annuité de la dette 2026 s'établira à environ 781 170 € (y compris avec les ICNE) si l'emprunt est mobilisé dans sa totalité.

Dettes	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Capital restant dû au 01/01/N en €	4 558 135,00 €	4 097 786,00 €	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	6 876 973,47 €
Rembt capital de la dette en €	460 349,00 €	487 030,00 €	470 743,00 €	511 039,00 €	544 327,00 €	566 023,53 €	603 435,58 €
Nouvel emprunt en €		600 000,00 €	1 558 350,00 €	500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 200 000,00 €	310 000,07 €
Capital restant dû au 31/12/N en €	4 097 786,00 €	4 210 756,00 €	5 298 363,00 €	5 287 324,00 €	6 242 997,00 €	6 876 973,47 €	6 583 537,96 €
Variation de l'encours en €	- 460 349,00 €	112 970,00 €	1 087 607,00 €	- 11 039,00 €	955 673,00 €	633 976,47 €	-293 435,51 €

	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Montant des intérêts de la dette	136 415,00 €	123 569,00 €	117 065,00 €	135 900,00 €	153 906,00 €	177 574,00 €	177 735,00 €
Annuité de la dette	596 764,00 €	610 599,00 €	586 743,00 €	646 939,00 €	698 233,00 €	743 598,00 €	781 170,58 €
Taux d'endettement (encours dette/recettes réelles de fonctionnement)	0,48	0,47	0,55	0,49	0,61	0,61	0,67



L'emprunt sera mobilisé en fonction des besoins de trésorerie dans le courant de l'année 2026.

5 L'ÉPARGNE

Le tableau ci-dessous démontre l'effort effectué depuis 2019 sur la maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de conserver des marges de manœuvre et permettre l'autofinancement des

dépenses d'investissement dans un contexte de plus en plus contraint notamment par la baisse des dotations et par la réforme fiscale engagée depuis 2019.

	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2026
Recettes réelles	8 520 509,00 €	8 375 119,00 €	8 852 329,00 €	9 375 532,00 €	9 993 300,00 €	10 283 590,00 €	10 335 264,45 €
Dépenses réelles hors travaux en régie	7 455 259,01 €	7 737 041,44 €	8 098 287,59 €	8 888 379,97 €	8 815 966,22 €	9 059 348,77 €	9 466 075,41 €
Epargne brute*	1 065 249,99 €	638 077,56 €	754 041,41 €	487 152,03 €	1 177 333,78 €	1 224 241,23 €	869 189,04 €
Taux d'épargne brute	12,50%	7,62%	8,52%	5,20%	11,78%	11,90%	8,41%
Annuité en capital de la dette	460 349,52 €	470 400,00 €	461 000,00 €	534 000,00 €	604 000,00 €	581 000,00 €	603 435,58 €
Epargne nette*	604 900,47 €	167 677,56 €	293 041,41 €	- 46 847,97 €	573 333,78 €	643 241,23 €	265 753,46 €
Taux d'épargne nette	7,10%	2,00%	3,31%	-0,50%	5,74%	6,26%	2,57%

Il est à noter que ces prévisions sont faites avec la mobilisation maximale de l'emprunt à hauteur de 310 000 €.

Pour conclure, ce Budget Primitif 2026 s'inscrit dans la continuité des années précédentes et des axes de gestion choisies depuis 2014 et notamment la poursuite des investissements structurants pour l'avenir de notre commune et la maîtrise du taux de fiscalité locale.

Cependant ce Budget Primitif 2026 se caractérisera par :

-La réalisation de dépenses de fonctionnement de gros entretiens exceptionnels :

- La reprise des peintures de plusieurs classes
- Le nettoyage du monument au mort et la restauration des lettrages
- Le remplacement complet de l'alarme incendie de l'Espace Florian

- L'engagement et la réalisation de plusieurs projets d'investissement importants :

- L'aménagement de la rue du Maréchal Leclerc
- Les travaux d'extension des Vestiaires des Terres du Château
- L'aménagement des abords du Lycée



LES BUDGETS ANNEXES :

CAMPING

Le camping est un service public industriel et commercial (SPIC) géré en H.T selon l'instruction M4.

La gérance du camping a été confiée à la société SASU DF dans le cadre d'un marché de services pour une durée d'un an à compter du 15 mars 2026 jusqu'au 15 novembre 2026 maximum.

• La section d'exploitation :

Les recettes de la section d'exploitation sont arrêtées à hauteur de 167 860,00 € et composées principalement du produit des locations des emplacements (150 000 € HT) et de la location de la salle polyvalente (13 000 € HT). Malgré des recettes de fonctionnement 2025 en hausse par rapport à 2024, celles-ci restent toutefois insuffisantes pour équilibrer la section de fonctionnement.

Une demande écrite a de nouveau été adressée aux services de la Préfecture et de la Direction régionale des comptes afin de pouvoir transférer une partie de l'excédent d'investissement capitalisé lors des précédents exercices à hauteur de 50 000 €. Ce transfert permettrait alors d'équilibrer la section d'exploitation 2026.

Les dépenses de la section d'exploitation sont équilibrées à 167 860,00€.

Les dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 94 262,97 € et permettent le fonctionnement courant du camping. Les principales dépenses sont les suivantes :

A l'article 6061 : 18 000 € pour la consommation électrique, gaz et eau.

A l'article 6063 : 600 € pour l'achat de fournitures d'entretien et petits équipements pour la tondeuse, le chalet de location et autres bâtiments.

A l'article 611 : 900 € pour le ramassage des déchets assimilables aux déchets ménagers.

A l'article 6132 : 7 500 € pour le paiement du loyer du terrain.

A l'article 61528 : 1 200 € pour l'entretien du chauffe-eau, des sanitaires.

A l'article 6156 : 1 500 € pour le contrôle des aires de jeux et des extincteurs, pour la maintenance du terminal de paiement et du chauffe-eau

A l'article 6228 : 56 000 € pour la gérance du camping

Le résultat déficitaire reporté à la section de fonctionnement est de 26 152,55 €.

Les autres dépenses restent inscrites à hauteur des années précédentes, ou avec une légère réévaluation en fonction des révisions et/ou hausse des prix.

• La section d'investissement :

Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à 146 419,12 € pour 2026 :

DÉPENSES :

Les principales inscriptions sont :

- Installations générales, agencements et aménagements divers (Mise en conformité des bornes électriques) : 20 000 €
- Acquisition de végétaux : 3 000 €
- Installation, matériel et outillage : 5 000 €
- Autres installations : 12 000 €
- Des travaux sur le terrain pourront être également engagés (réserves) : 14 500 €

Le budget du camping n'a pas d'emprunt en cours.

RECETTES :

Les recettes d'investissement sont composées de l'excédent antérieur reporté pour un montant de 98 974,44 €. Les autres écritures correspondent à des écritures d'ordre (amortissements).

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 du Camping de la Maltournée, qui s'équilibre comme suit :

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à

167 860,00 €

146 419,12 €

LES BUDGETS ANNEXES :

ASSAINISSEMENT

L'assainissement constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe (instruction M49) au budget principal qui doit être adopté séparément.

Depuis le 1er novembre 2015, la SAUR est titulaire de la délégation de service public (DSP) pour la gestion, en affermage, du service « assainissement ». Ce contrat a été signé pour une durée de 15 ans (soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2030).

Suite à la signature de ce contrat, la gestion comptable de ce budget est en HT. La TVA est dorénavant directement récupérée auprès des services fiscaux.

• La section d'exploitation :

Les recettes de la section d'exploitation :

- La principale recette de cette section est la surtaxe communale calculée sur la consommation des usagers surtaxe fixée à 0,32 € m³ et reversée à la collectivité par le fermier. Pour 2026, la recette est estimée à 120 000 € (au titre de la facturation 2025, versement du solde en juin 2026 puis au titre de la facturation 2026, versement d'un acompte en octobre 2026), réalisation en 2025 : 110 984,98 €
- La redevance d'occupation du domaine public par le réseau de canalisations d'assainissement (article 7588: 3 000 €)
- La redevance pour frais de gestion et de contrôle (article 7588 : 20 000 €)
- La taxe de raccordement au réseau communal d'assainissement (article 704 : 40 000 €) suite à de nouvelles constructions sur la ville

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, il s'agit notamment :

- Du personnel mis à la disposition du service de l'assainissement par la commune (50 000 € à l'article 6215)
- De frais d'études et recherches (12 000 € à l'article 617) pour l'étude de RSDE (rejets de substances dangereuses dans l'eau)
- Dépenses de réparations et d'entretien de bâtiments (6 600 € à l'article 61521)
- Dératisation des canalisations du réseau d'assainissement (30 000 € à l'article 61523)
- Essai à la fumée (20 000 € à l'article 618)

Avec la reprise du résultat antérieur d'exploitation, les écritures d'ordre liées aux amortissements (dépenses et recettes) et le virement à la section d'investissement, la section d'exploitation du service de l'assainissement s'équilibre à 871 256,88 €.

• La section d'investissement :

L'autorisation de programme (AP) relative à la requalification de la rue de la Gène fait l'objet d'une clôture. En effet les travaux de raccordement, inscrits sur le budget de l'assainissement, sont terminés.

Les crédits inscrits en 2026 sont :

- Des études pour la création de bassin de rétention et déversoirs d'orage : 70 000 € HT ;
- Travaux de canalisation, de bassin de rétention et déversoirs d'orage : 350 000 € HT ;
- Provision pour divers travaux : 500 000 € HT ;

Ces dépenses seront essentiellement financées sur fonds propres.

Avec le virement en provenance de la section d'exploitation, l'excédent antérieur reporté et les écritures d'ordre liées aux amortissements, la section d'investissement s'équilibre à 1 189 354,64 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget primitif 2026 du service de l'assainissement, qui s'équilibre comme suit :

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à

871 256,88 €
1 189 354,64 €

EAU

L'eau potable distribuée aux Castelneuviens constitue un service public industriel et commercial (SPIC). A ce titre, il fait l'objet d'un budget annexe (instruction M49) au budget principal qui doit être adopté séparément.

Depuis le 1er novembre 2015, la SAUR est titulaire de la délégation de service public (DSP) pour la gestion, en affermage, du service « eau potable ». Ce contrat a été signé pour une durée de 15 ans (soit du 1er novembre 2015 au 31 octobre 2030).

Suite à la signature de ce contrat, la gestion comptable de ce budget est en HT. La TVA est dorénavant directement récupérée auprès des services fiscaux.

• La section d'exploitation :

Les recettes de la section d'exploitation :

- La principale recette de cette section est la surtaxe communale calculée sur la consommation des usagers, celle-ci est fixée à 0,32 € par m³ et reversée à la collectivité par le fermier. Pour l'année 2026, la recette est estimée à 200 000 € (au titre de la facturation 2025 : versement du solde en juin 2026 puis au titre de la facturation 2026 : versement d'un acompte en octobre 2026), réalisation en 2025 : 198 145,93 €.
- La redevance d'occupation du domaine public par le réseau de canalisations d'eau potable (article 7588 : 4 500 €) ;
- La redevance pour frais de gestion et de contrôle (article 7588 : 19 500 €).

En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, il s'agit notamment :

- Du personnel mis à la disposition du service de l'eau par la commune (10 000 € à l'article 6215) ;
- Entretien de réseaux et de bâtiments (5 500 € aux articles 61521 et 61523)
- Etudes et recherches (15 000 € pour une étude juridique)
- Rémunérations intermédiaires et honoraires (2 000 € à l'article 622) ;

Avec la reprise du résultat antérieur d'exploitation, les écritures d'ordre liées aux amortissements (dépenses et recettes), la section d'exploitation du service de l'eau s'équilibre à 566 035,63 €.

• La section d'investissement :

Il existe sur cette section 2 autorisations de programme (AP), à savoir :

- Une AP n° 10001 pour l'instauration des périmètres de protection autour des captages d'eau (crédits de paiement ouverts en 2026 : 120 198 € HT)
- Une AP n°10039 pour l'interconnexion du réseau d'eau potable, des travaux d'interconnexion et Moe d'une bache d'eau potable (crédits de paiement ouverts en 2026 : 800 000 € HT)

La section d'investissement constatera en 2026 :

La reprise de branchements en plomb (60 000 €) ;

- Des frais d'études recherche et développement (16 000 €) ;
- Raccordement poteau incendie rue du lièvre d'or, installation poteau (74 000 €)

Avec le virement en provenance de la section d'exploitation, l'excédent antérieur reporté, les écritures d'ordre liées aux amortissements et les reports, la section d'investissement s'équilibre à 1 103 893,35 €.

Les dépenses et recettes d'exploitation s'équilibrent à	566 035,63 €
Les dépenses et recettes d'investissement s'équilibrent à	1 103 893,35 €
Budget total du service de l'eau 2026 :	1 669 928,98 €